Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_23-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 15** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le 02 du mois d'avril, à vingt heures et quarante-huit minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Néant
Absents :	Néant
Secrétaire de séance :	M. LEBRANCHU Michel

Délibération 2026-23

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC – SDE 22

Monsieur Le Maire informe :

Dans le cadre du programme « Fonds vert », l'état souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.
En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est le Syndicat Départemental d'Energie qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités Costarmoricaines.
il est proposé d'installer des lanternes à Leds fiables et durables à prix négociés, plus respectueuses de l'environnement, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien.

Le SDE participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 % du coût H.T. des travaux. La dotation « FONDS VERT » permettra ainsi d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires. Grâce à ces efforts financiers conjugués, la Commune dispose ainsi d'un financement exceptionnel de près de 50 % (soit la moitié du coût global) pour envisager ces rénovations.

1°) Commande A – LE BOURG – 3 foyers

Le projet d'éclairage public de la « rénovation de 3 foyers poteaux bétons de la Commande A sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_23-DE

pour un montant estimatif de 2 800,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 253,08 euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

2°) Commande E – Champs Jehan – 8 foyers

Le projet d'éclairage public de la « rénovation de 8 foyers poteaux bétons de la Commande E sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **7 250,00€ TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **3 244,60 euros**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

3°) Commande F – La Durantais – 3 foyers

Le projet d'éclairage public de la « rénovation de 3 foyers poteaux bétons de la Commande F sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **2 900,00€ TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_23-DE

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de **1 297,84 euros**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

4°) Commande J – Bel Air – 11 foyers

Le projet d'éclairage public de la « rénovation de 11 foyers poteaux béton de la Commande J sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 600,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 4 296,30 euros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

5°) Commande J Complémentaire – Bel Air – 5 foyers + Armoire

Le projet d'éclairage public « de la proposition complémentaire Fond Vert de la Commande J sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_23-DE

d'Armor pour un montant estimatif de 5 100,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 3 069,44 euros.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

6°) Commande K – La Corbinais – 8 foyers

Le projet d'éclairage public de la « rénovation de 8 foyers poteaux béton de la Commande K sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7 000,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3 132,72€uros.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_23-DE

BOBITAL

7°) Commande K Complémentaire – La Corbinais – 2 foyers + Armoire

Le projet d'éclairage public « de la proposition complémentaire Fond Vert de la commande K sur votre commune de Bobital » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 500,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 1 504,63 €uros.
Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

TABLEAU RECAPITULATIF

SDE22 - RENOVATION DES LANTERNES DE PLUS DE 30 ANS
Programmation Fonds Vert

Commande	Lieu	Nombre de foyers à rénover	Montant estimatif Coût total majoré de 8 %	Part de la Commune	Part du SDE
A	Bourg	3	2 800,00	1 253,08	1 546,92
E	Champs Jehan	8	7 250,00	3 244,60	4 005,40
F	La Durantais	3	2 900,00	1 297,84	1 602,16
J	Bel Air	11	9 600,00	4 296,30	5 303,70
Jcomplémentaire	Bel Air	5 (plus armoire)	5 100,00	3 069,44	2 030,56
K	La Corbinais	8	7 000,00	3 132,72	3 867,28
Kcomplémentaire	La Corbinais	2 (plus armoire)	2 500,00	1 504,63	995,37
Totaux			**37 150,00**	**17 798,61**	**19 351,39**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_23-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les sept projets d'éclairage susmentionnés.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)

P.E.C., M. LEBRANCHU Michel
Secrétaire de séance,